

Aménagement d'espaces d'exposition pour les manifestations du Département de la Seine-Maritime

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

202610221508

Date limite de remise des plis

25 novembre 2026 à 12 heures

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département de la Seine-Maritime

DCIE - Direction de la Communication, de l'Information et de l'Évènementiel

Représentant : Le Président du Département de la Seine-Maritime

Adresse : Hôtel du Département

Quai Jean Moulin – CS 56101

76101 ROUEN CEDEX

Site internet : <https://www.seinemaritime.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Aménagement d'espaces d'exposition pour les manifestations du Département de la Seine-Maritime**

Code CPV	Libellé CPV
39154000-6	Équipements d'exposition
39190000-0	Papier peint et autres revêtements
39293300-5	Gazon artificiel
39293400-6	Pelouse artificielle
39515200-7	Tentures
39516100-3	Articles textiles d'ameublement
39531400-7	Revêtement de sol en textile
75200000-8	Prestations de services pour la collectivité
39151300-8	Mobilier modulaire
03410000-7	Bois
19520000-7	Produits en plastique
39154100-7	Stands d'exposition

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Aménagement d'espaces d'exposition pour les manifestations du Département de la Seine-Maritime
	Acheteur	Département de la Seine-Maritime
	Type de contrat	Accord-cadre mono attributaire de fournitures sans minimum et avec maximum exécuté au fur et à mesure de bons de commande
	Structure	2 lots
	Lieu d'exécution	Département de la Seine-Maritime et exceptionnellement dans les départements limitrophes et Ile de France. Lieu principal : Département de la Seine-Maritime – DCIE – La Basse Seine – Rue de la Grande Epine 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
	Durée	L'accord cadre est passé pour une durée d'un an à compter de la date de notification, renouvelable tacitement trois fois, par période d'un an chacune, soit une durée maximale de quatre ans.
	Développement durable	Clause environnementale – Clause sociale - Critère environnemental



Variation des prix



Nature des prix

Les variations de prix sont à l'article 4.1 du présent CCP

Les prix sont traités à prix unitaires, sur la base du bordereau des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en deux lots :

- Lot n°1 : Acquisition, pose et dépose de revêtements divers sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT ;
- Lot n°2 : Fabrication sur mesure d'éléments scénographiques et de présentation d'exposition sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 60 000 € HT.

Un même fournisseur peut se voir attribuer les deux lots.

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation ;
- Pour chacun des lots :
 - Acte d'engagement ;
 - Bordereau de prix unitaires (BPU) et Devis Quantitatif Estimatif (DQE) lot 1 et lot 2 ;
 - Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
 - Cadre de réponse environnemental.

Le candidat reconnaît avoir reçu et vérifié la totalité du dossier de consultation et ne pourra élever aucune contestation quant à l'absence d'une de ses pièces ou de son contenu, dès lors qu'il aura remis une offre.

■ Modification de détail au dossier de consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours, soit le 19 novembre 2026 à 12 heures, avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions du présent article sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours, soit 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.mpe76.fr>

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée par l'acheteur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique.

Conformément aux articles L. 1220-1 à L. 1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R. 2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de variantes exigées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département de la Seine-Maritime
Direction Juridique et des Marchés
Service de la commande publique
Quai Jean Moulin - CS 56101
76101 ROUEN CEDEX

La remise des plis se fait exclusivement sur le profil acheteur du département accessible à l'adresse suivante : <https://www.mpe76.fr>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). À défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PAdES exclusivement.

Les plis remis autrement que par voie électronique seront déclarés irréguliers. Toutefois le Département se réserve le droit de régulariser les plis déclarés irréguliers sur la plate-forme <https://www.mpe76.fr>

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants à compléter, DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat ou équivalent)
Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement à compléter (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (ou équivalent)
Liste des principales fournitures ou des principaux services en lien avec l'objet du marché	Liste des principales fournitures livrées au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, prouvées par des attestations du destinataire, ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique en lien avec l'objet du marché.
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement	La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles. Le DUME est disponible sur le site du Ministère de l'Économie et le profil acheteur <https://www.mpe76>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En cas de candidatures groupées, les pièces devront être fournies pour chaque membre du groupement.

En outre, en cas de sous-traitance, tant pour le lot 1 que pour le lot 2, et pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre en plus de la déclaration de sous-traitance :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Engagement du candidat retenu de ne pas modifier son offre initiale :**

Le titulaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise lors de la remise de l'offre initiale. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le candidat est éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour signer son offre initiale avant que le contrat ne lui soit attribué.

■ Échantillons lot 1 :

Le candidat devra fournir, en parallèle à sa proposition, les échantillons ci-dessous :

- moquette aiguilletée velours, plat, haute gamme velours avec sous couche latex ;
- revêtement souple en PVC impression galets, parquet, gazon ;
- coton à gratter 165g/m2.

Les dimensions demandées par l'acheteur pour les échantillons sont de 0,1 m x 0,1 m minimum.

Ces échantillons sont gratuits. En aucun cas, ils ne pourront être facturés par le candidat.

Tout échantillon manquant sera noté « 0 ».

Ces échantillons devront être envoyés à l'adresse suivante :

Département de la Seine-Maritime

Direction de la Communication, de l'Information et de l'Évènementiel

Hôtel du Département

Quai Jean Moulin - CS 56101

76101 ROUEN CEDEX.

La mention « AFFAIRE 202610221508 - ECHANTILLONS – Aménagement d'espaces d'exposition pour les manifestations du Département de la Seine-Maritime » devra être lisiblement indiquée sur les différents colis.

Un bordereau à l'entête du fournisseur reprenant les références et la désignation des articles sera joint dans le colis, permettant l'identification des échantillons.

Les échantillons deviennent la propriété de l'acheteur dès la remise des offres.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement dûment complété</i>
Bordereau de prix unitaire (BPU)	<i>BPU à compléter dans son intégralité avec l'indication du nom de la société</i>
Devis quantitatif estimatif (DQE) annuel pour chaque lot	<i>DQE à compléter dans son intégralité avec l'indication du nom de la société</i>
Fiches techniques	<i>Les fiches techniques détaillées des fournitures figurant au BPU ainsi que les procès-verbaux de la résistance au feu</i>
Échantillons lot 1	<i>Envoi séparé remis avant les date et heure limites de remise des offres de la consultation. Les échantillons sont listés dans la rubrique « Échantillons » ci-dessus</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique comportant les éléments mentionnés dans les critères du jugement des offres</i>
Cadre de réponse environnemental	<i>Cadre de réponse environnemental comportant les éléments mentionnés dans les critères du jugement des offres</i>
Tarifs ou catalogue	<i>Tarifs de référence ou catalogue(s) tarifaire(s) du candidat</i>

Pour information, le devis quantitatif estimatif annuel, fourni à titre indicatif, n'oblige pas la collectivité à commander au titulaire les prestations figurant audit document. Il permet l'analyse du critère de prix et n'a pas valeur contractuelle.

Les fiches techniques des fournitures figurant au bordereau des prix unitaires, fournies obligatoirement par les candidats à l'appui de leur proposition, doivent indiquer toutes précisions utiles notamment : dimensions, épaisseur, composition, caractéristiques techniques, durabilité, résistance, sans odeur, normes environnementales, nuanciers, recyclables ou non (éventuellement, nom du fabricant).

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

3. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Descriptif
1. Garanties techniques	Garanties techniques
2. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 :

Critère	Descriptif
1. Prix (45 points)	Prix analysé sur le montant en € TTC du DQE
2. Picking (5 points)	Prix analysé sur le montant en € TTC d'un échantillon de produits commandés ponctuellement
2. Valeur technique (30 points)	Valeur technique analysée sur la base du mémoire technique, des échantillons et des fiches techniques
- Qualité des fournitures listées dans le BPU (10 points)	Qualité des fournitures listées dans le BPU au regard des fiches techniques.
- Qualité des fournitures au regard des échantillons (10 points)	Les échantillons seront évalués selon les produits notamment sur l'épaisseur, la résistance, la tenue, les nuanciers, l'odeur, le temps de séchage, la durabilité.
- Organisation humaine et matérielle (5 points)	Organisation humaine et matérielle pour tenir les délais de livraison.
- Richesse du catalogue (5 points)	Nombre et modèles de produits proposés au catalogue.
3. Critère environnemental (20 points)	Critère environnemental analysé sur la base du cadre de réponse environnemental
- Caractéristiques environnementales des fournitures proposées (10 pts)	Le candidat fournit le cadre de réponse environnemental détaillant : * la fiche d'identité des matériaux : origine, labels et pourcentage de matières recyclées pour chaque élément : * Au-delà de 50 % des produits concernés indiqués au BPU (10 points) * Entre 20 % et 50 % (5 points) * Entre 5 % et 20 % (3 points) * Au-dessous de 5 % (1 point) * Aucun produit (0 point)
- Mesures de réduction des déchets (5 points)	Le candidat présente les dispositions prévues pour limiter les déchets générés par l'exécution du marché en dissociant les emballages des autres déchets : *dispositions pour les emballages ET les autres déchets : 5 points *dispositions pour les emballages OU les autres déchets : 2,5 points * aucune disposition : 0 point
- Organisation logistique et réduction de l'empreinte carbone (5 points)	Au-delà d'indiquer la localisation des entrepôts, le candidat décrit les mesures prises pour : 1 - optimiser les tournées ; 2- mutualiser les transports ; 3 - justifier de l'utilisation de véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre. * mesures pour optimiser les tournées, mutualiser les transports ET utiliser des véhicules à faibles émissions de gaz : 5 points * 2 des 3 mesures : 2 points * 1 des 3 mesures : 1 point * aucune mesure : 0 point

Lot 2 :

Critère	Descriptif
1. Prix (50 points)	Prix analysé sur le montant en € TTC du DQE
2. Valeur technique (30 points)	Valeur technique analysée sur la base du mémoire technique et des fiches techniques
- Qualité des éléments scénographiques et de présentation d'exposition (15 pts)	Qualité des éléments listés dans le BPU au regard des fiches techniques.
- Organisation humaine et matérielle (15 pts)	Organisation humaine et matérielle pour la qualité de la fabrication des éléments et pour tenir les délais de livraison.
3. Critère environnemental (20 points)	Critère environnemental analysé sur la base du cadre de réponse environnemental
- Bois recyclé et certification FSC ou PEFC (8 points)	Le candidat indique dans le BPU les fournitures fabriquées à partir de bois recyclé et celles qui relèvent des certifications FSC ou PEFC (forêts gérées durablement) et fournit les justificatifs : * Au-delà de 50 % des produits concernés indiqués au BPU (8 points) * Entre 20 % et 50 % (5 points) * Entre 5 % et 20 % (2 points) * Au-dessous de 5 % (1 point) * Aucun produit (0 point)
- Mesures de réduction des déchets (6 points)	Le candidat présente les dispositions prévues pour limiter les déchets générés par l'exécution du marché en dissociant les emballages des autres déchets : *dispositions pour les emballages ET les autres déchets : 6 points *dispositions pour les emballages OU les autres déchets : 2 points * aucune disposition : 0 point
- Organisation logistique et réduction de l'empreinte carbone (6 points)	Au-delà d'indiquer la localisation des entrepôts, le candidat décrit les mesures prises pour : 1 - optimiser les tournées ; 2- mutualiser les transports ; 3 - justifier de l'utilisation de véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre. *mesures pour optimiser les tournées, mutualiser les transports ET utiliser des véhicules à faibles émissions de gaz : 6 points * 2 des 3 mesures : 3 points * 1 des 3 mesures : 1 point * aucune mesure : 0 point

Modalités de calcul des notes :

Critère prix

La note prix (total DQE) est obtenue par application de la formule :

(Offre la plus basse / offre analysée)*nombre de points maximum pouvant être obtenu

Picking lot 1 : pour comparer les taux de remise catalogue, un picking de 5 articles sera effectué par l'acheteur. Le taux de remise consenti sera appliqué aux prix catalogues. Le total obtenu fera l'objet du même calcul de notes que détaillé précédemment.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'État. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
	par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R. 2152-3 à R. 2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement dûment signé électroniquement
Attestations d'assurance	Attestations d'assurance en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (datant de moins de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (datant de moins de 6 mois)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7 à L.2141-11, L.2341-1 et L.2341-5 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (attestation présente dans le DC1).
Numéro unique d'identification	Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés
RIB	Relevé d'identité bancaire
Travailleur étranger/Travailleur détaché	Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R.1263-12 (travailleurs détachés), D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste des salariés étrangers) du code du travail.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.mpe76.f>

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rouen
53, avenue Gustave Flaubert
CS 50500 – 76000 ROUEN
Téléphone : 02.35.58.35.00
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Télécopie : 02.35.58.35.03
Site internet : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@seinemaritime.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

📄 Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)